

Participation de l'UA-SAFGRAD à la 15ème Conférence des Parties de la CCD (COP15) Abidjan, République de Côte d'Ivoire, 9-20 mai 2022.

Bref Historique

La quinzième session de la Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et les réunions de ses organes subsidiaires ont eu lieu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 9 au 20 mai 2022. L'UA-SAFGRAD a pris une part active tant par le soutien aux négociateurs africains à travers le processus de négociation sur la sécheresse que par la co-organisation de deux (02) événements parallèles en collaboration avec ses partenaires notamment :

- Développement et insécurité dans la région du Sahel : du partenariat transfrontalier des communautés locales à la solidarité internationale.
- Galvaniser l'Autonomisation des Jeunes pour des Solutions Durables : Restauration des terres et Résilience face à la sécheresse pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire.

En outre, UA-SAFGRAD a organisé une activité de proximité à travers l'exposition de livres et de publications dans un stand.

1. Appui au Processus de Négociation

1.1 Réunions Régionales de Consultations

En prélude à la COP 15, des réunions régionales se sont tenues les 6 et 7 mai 2022 sur le site de la COP 15. Toutes les Annexes, y compris la Région Afrique Annexe I, ont tenu des consultations pour formuler des positions communes sur les points de l'ordre du jour de la COP15. Le Groupe Africain présidé par Khalid Cherki du Maroc a souligné les priorités clés pour la région, coordonné la direction et la composition des équipes de Négociation pour les différents points de l'ordre du jour, la sélection et la désignation des pays et des noms des responsables comme membres du bureau représentant l'Afrique dans les postes de la Conférence des Parties - et la préparation des déclarations liminaires. La réunion Régionale a été l'occasion de consolider et de confirmer les recommandations faites lors de la réunion préparatoire régionale pour l'Afrique avant la COP 15, qui s'est tenue à Marrakech, au Maroc, du 28 au 31 mars 2022, précédée d'une réunion spéciale sur le Rapport du Consultant pour l'Afrique la Politique de lutte contre la Sécheresse et le Rapport du Groupe de Travail Intergouvernemental sur la Sécheresse, les 26 et 27 mars 2022. Ces deux réunions ont bénéficié de l'appui de l'UA -SARFGRAD.

1.2 Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement

À l'invitation de S.E. M. Alassane Ouattara, Président de la Côte d'Ivoire, un Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement a eu lieu le 9 mai 2022. Le 10 mai 2022, la Conférence a tenu deux séances de dialogue interactif, trois tables rondes ministérielles/de haut niveau parallèles et une séance de déclarations officielles au titre de ce point de l'ordre du jour.

1.3 Les tables rondes ministérielles/de haut niveau parallèles ont abordé les thèmes suivants :

2. Table ronde 1 : Droits, récompenses et responsabilités : l'avenir de la gestion des terres
3. Table ronde 2 : La restauration des terres : Une voie vers une reprise durable après la pandémie
4. Table ronde 3 : La Grande Sécheresse : De la catastrophe à la résilience face à la sécheresse

1.4 Sessions de dialogue interactif

Dialogue interactif 1 : Régénération des Terres: Le rôle des jeunes dans l'élaboration d'un agenda foncier durable ;

Dialogue interactif 2 : L'utilisation des terres à l'épreuve du futur : Changer les schémas de production et de consommation.

1.5 Ouverture de la 15ème session de la COP

La quinzième session de la Conférence des Parties (COP 15) a été ouverte le 11 mai 2022 par le Président de la COP 14, S.E. M. Bhupender Yadav. Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (UNCCD), le Président de la COP 14 a fait une déclaration suivie de l'élection du président. La Conférence des Parties a élu, par acclamation, S.E. M. Alain-Richard Donwahi au poste de Président de la quinzième session de la Conférence des Parties. S.E. M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, a fait une déclaration au nom du pays hôte. Lors de cette séance, M. Ibrahim Thiaw, Secrétaire Exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification, a également fait une déclaration.

Des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la France (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), du Maroc (au nom du Groupe africain), du Pakistan (au nom du Groupe Asie-Pacifique), du Nicaragua (au nom du Groupe Amérique Latine et Caraïbes), la Turquie (au nom de l'Annexe relative à la mise en œuvre au niveau régional pour la Méditerranée Septentrionale (Annexe IV), le Belarus (au nom de l'Annexe relative à la mise en œuvre au niveau régional pour l'Europe Centrale et Orientale (Annexe V), les États-Unis d'Amérique (au nom de JUSCANZ) et l'Arabie Saoudite (au nom du Groupe Arabe). Des déclarations ont également été faites par la Fédération de Russie et par la République de Moldavie.

D'autres déclarations ont été faites par l'Organisation Météorologique Mondiale, l'Organisation de Coopération Economique, le Bureau des Droits de l'Homme des Nations Unies, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ainsi que l'Institut Mondial de la Croissance Verte. En outre, une déclaration a été faite par un représentant de la société civile.

1.6 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux, y compris les sessions des organes subsidiaires

La Conférence a adopté son ordre du jour et la méthodologie des délibérations.

La Conférence a élu les membres du bureau autres que le Président :

Les Vice-Présidents suivants ont été élus

1. M. Muwya Albert Jonathan Stephen (Ouganda)
2. M. Abdu Gasem Alsharif (Arabie Saoudite)
3. Mme Zhong Jing (Chine)
4. Mme Reina Sotillo (Argentine)
5. M. Edgar Hunter (Dominique)
6. Mme Narine Hakobyan (Arménie)
7. Mme Nino Chikovani (Géorgie)
8. Mme Juliane Wiesenhutter (Allemagne)
9. M. Patrick Reilly (États-Unis d'Amérique)

La Conférence a nommé Mme Narine Hakobyan (Arménie) Rapporteur de la quinzième session.

La Conférence a également élu le président de la seizième session du Comité sur la Science et Technologie (CST), qui se tiendra prochainement.

La Conférence a par ailleurs élu le Président des vingt et unième et vingt-deuxième sessions du Comité chargé de l'Examen de la Mise en œuvre de la Convention (CRIC).

1.7 Déroulement des travaux de la Conférence

Les travaux de la Conférence ont été organisés par les comités suivants

1. Le Comité Plénier (COW) ; La Conférence a désigné M. Francisco Jose Avila (Guatemala) comme Président du Comité Plénier. Le Comité a tenu 10 réunions du 11 au 20 mai 2022.
2. le Comité chargé de l'Examen de la Mise en œuvre de la Convention (CRIC) ; la vingtième session du CRIC a été convoquée sous la présidence de M. Andrew Bishop (Guyana) ; le Comité a tenu 8 séances, du 12 au 18 mai 2022.
3. Le Comité sur la Science et Technologie (CST) : La quinzième session du CST s'est tenue sous la présidence de M. Bongani Masuku (Eswatini). Le Comité a tenu quatre réunions, du 11 au 13 mai 2022.

1.7.1 Négociations et décisions finales

Au cours du Segment Technique, les groupes de contact suivants ont été créés sous chacun des Comités ci-dessus mentionnés pour négocier les textes de décision clés comme suit:

Le Comité Plénier (COW) a désigné deux groupes de contact pour négocier les décisions :

1. Groupe de Contact sur les autres questions : Le Comité a nommé M. Ahmed Abdelati (Egypte) comme facilitateur du Groupe de Contact sur les questions COW autres que le programme et le budget. Le Groupe a négocié, entre autres, des décisions sur la Déclaration des Organisations de la Société Civile participant à la quinzième session de la Conférence des Parties ; le plaidoyer politique sur la sécheresse ; la Déclaration d'Abidjan sur le Genre et le Rapport du Caucus Genre ; la Déclaration sur la Terre, la Vie et l'Héritage ; le suivi des cadres politiques et des questions thématiques : Régime foncier ; Suivi des cadres politiques et des questions thématiques : Tempêtes de sable et de poussière ; Le rôle positif que les mesures prises dans le cadre de la Convention peuvent jouer dans la lutte contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse comme l'un des moteurs de la

migration ; Suivi des cadres politiques et des questions thématiques : Genre ; Promotion et renforcement des relations avec d'autres conventions et organisations, institutions et agences internationales pertinentes ; Modalités, critères et termes de référence pour une évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique 2018-2030 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification ; et Date et lieu de la seizième session de la Conférence des Parties.

2. Groupe de Contact sur le Programme et le Budget : Le Comité Plénier a désigné M. Stéphane Paillet (France) comme facilitateur du Groupe de Contact. Le Groupe a négocié des décisions sur le Plan de Travail pluriannuel des institutions de la Convention (2022-2025) ; le Programme de travail de la seizième session de la Conférence des Parties ; le Programme et le budget pour l'exercice biennal 2022-2023.

Le Groupe de Contact du CRIC : Le CRIC a nommé M. Julius Smith (Trinité-et-Tobago) comme facilitateur du Groupe de Contact. Le Groupe a négocié, entre autres, les décisions suivantes : Rapport du Comité chargé de l'Examen de la Mise en œuvre de la Convention à sa dix-neuvième session ; Intégration de l'Objectif de Développement Durable 15 et de la cible connexe 15.3 dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification et neutralité de la dégradation des terres ; Promotion du renforcement des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention ; Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties ; Rapport du Mécanisme mondial sur les progrès réalisés dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Convention.

Le groupe de contact du CST: Mme Stella Funsani Gama (Malawi) a été nommée facilitatrice du groupe de contact. Le groupe a négocié 6 décisions, notamment les décisions sur les recommandations de politique résultant du programme de travail de l'interface science-politique pour la période biennale 2020-2021 : objectif 1 et 2 ; les recommandations de politique résultant de la coopération avec d'autres groupes et organes scientifiques intergouvernementaux ; l'interface science-politique, la diffusion et l'accessibilité des meilleures pratiques, et le Centre de connaissances de la CCD ; le programme de travail de l'interface science-politique pour la période triennale 2022-2024 ; et le programme de travail pour la seizième session du Comité de la science et de la technologie.

1.7.2 Principales recommandations de la COP 15

(a) Plaidoyer politique sur la sécheresse

L'une des principaux résultats de la décision relative à la promotion des politiques de lutte contre la sécheresse a été la création du Groupe de Travail Intergouvernemental sur les Politiques de lutte contre la Sécheresse et l'élaboration de ses termes de référence comme indiqué ci-dessous:

S'appuyant sur les travaux du Groupe de Travail Intergouvernemental sur la Sécheresse menés au cours de l'exercice biennal 2020-2021, la décision a été prise de créer un nouveau Groupe de Travail Intergouvernemental sur la Sécheresse au cours de l'exercice triennal 2022-2024, sous réserve de la disponibilité de ressources. Il sera chargé d'identifier et d'évaluer toutes les options, y compris, entre autres, les instruments de politique mondiale et les cadres de politique régionale, et de les relier, le cas échéant, aux plans nationaux, selon les besoins, pour gérer efficacement la sécheresse dans le cadre de la Convention, notamment en soutenant le passage d'une gestion réactive à une gestion proactive de la sécheresse ;

Il a également été décidé que le Groupe de Travail Intergouvernemental sur la Sécheresse aura le mandat suivant :

(a) Examiner et analyser tous les rapports émanant du Groupe de Travail Intergouvernemental sur la Sécheresse, ainsi que les autres documents pertinents et les décisions de la Conférence des Parties relatives à la sécheresse ;

(b) Recenser et évaluer toutes les options, y compris, entre autres, les instruments de politique générale à l'échelle mondiale et les cadres de politique générale à l'échelle régionale, en les reliant, le cas échéant, aux plans nationaux, afin de gérer efficacement la sécheresse dans le cadre de la Convention, notamment en favorisant le passage d'une gestion réactive à une gestion proactive de la sécheresse ;

(c) Préparer des justifications et mettre en exergue les éléments, processus, arrangements institutionnels et mécanismes éventuels d'exécution de chaque option de politique générale ;

(d) Demander au Secrétariat et au Mécanisme Mondial de continuer, en collaboration avec les partenaires et les institutions régionales, à aider les Parties dans l'élaboration et la mise

en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse tenant compte de la dimension genre, ou d'autres instruments politiques liés à la sécheresse, et dans la promotion de la collaboration régionale sur les politiques et stratégies de lutte contre la sécheresse comme moyen rentable de soutenir l'action nationale ;

(b) Date et lieu de la vingt et unième session du Comité chargé de l'Examen de la Mise en œuvre de la Convention

La vingt et unième session du Comité chargé de l'Examen de la Mise en œuvre de la Convention se tiendra en Ouzbékistan en 2023 ;

(c) Dates et lieux des futures sessions de la Conférence des Parties
Seizième session de la Conférence des Parties

La quinzième session de la Conférence des Parties a accueilli avec gratitude l'offre généreuse du Gouvernement saoudien d'accueillir la seizième session de la Conférence des Parties et de prendre en charge les coûts supplémentaires ;

Il a été décidé que la seizième session de la Conférence des Parties se tiendra en Arabie saoudite en 2024 ;

(d) Dix-septième session de la Conférence des Parties

La CoP15 s'est félicitée de l'offre généreuse du Gouvernement mongol d'accueillir la dix-septième session de la Conférence des Parties et de prendre en charge les coûts supplémentaires ;

Et a décidé que la dix-septième session de la Conférence des Parties se tiendra en Mongolie en 2026 ;

(e) Le rôle positif que les mesures prises dans le cadre de la Convention peuvent jouer dans la lutte contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse, qui est l'un des moteurs de la migration.

La Conférence a invité les Parties à :

- Renforcer davantage la coopération avec les autres organisations et programmes des Nations Unies, les organisations régionales et internationales et les parties prenantes afin de partager l'information pour favoriser une meilleure compréhension des liens entre les villes et les campagnes, en mettant un accent particulier sur la neutralité de la dégradation des terres et sur la lutte contre les multiples moteurs de la migration et du déplacement forcés ;
- Partager et soutenir la mise à l'échelle des bonnes pratiques identifiées aux niveaux local et infranational, qui poursuivent une gestion durable des terres et leur restauration dans l'interface urbain-rural, telles que les ceintures vertes périurbaines, l'agriculture urbaine, la foresterie urbaine et le désensablement des sols, en vue d'encourager l'adoption de pratiques similaires, si nécessaire, et promouvoir la formation et le renforcement des capacités ;

(f) Participation et implication des Organisations de la Société Civile dans les réunions et processus de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification.

La Conférence des Parties :

- encourage les pays n'ayant pas ou peu d'Organisations de la Société Civile accréditées auprès de la Conférence des Parties à promouvoir la participation de leurs organisations au processus de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification au niveau international, afin d'assurer une participation plus équilibrée des OSC aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, en particulier les OSC travaillant avec des personnes en situation vulnérable, notamment les peuples autochtones et les communautés locales, les personnes vivant dans les zones rurales, les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap;
- Demande au secrétariat d'améliorer l'accès à l'information sur le processus d'accréditation pour les organisations de la société civile ;

- Encourage les pays développés parties, les organisations internationales et financières, les organisations de la société civile et les institutions du secteur privé, qui sont en mesure de le faire, à envisager de verser rapidement des contributions substantielles au Fonds supplémentaire et au Fonds spécial de la Convention afin d'assurer une plus large participation des organisations de la société civile aux réunions et processus de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ainsi qu'aux travaux entrepris par le Panel des Organisations de la Société Civile ;

(g) Modalités, critères et Termes de Référence d'une évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique 2018–2030 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification

Il a été décidé de créer un Groupe de Travail Intergouvernemental chargé de superviser le processus d'évaluation à mi-parcours, conformément au mandat figurant à l'Annexe II de la présente décision ;

Le Groupe de Travail Intergouvernemental présentera ses conclusions et recommandations aux Parties pour examen à la seizième session de la Conférence des Parties.

(h) Promotion et renforcement des relations avec d'autres conventions et organisations, institutions et agences internationales pertinentes

La Conférence :

- invite les Parties, selon qu'il convient, à s'engager au niveau national à explorer les complémentarités dans la mise en œuvre des trois conventions de Rio et dans l'établissement des rapports y afférents ;

- invite les Parties à explorer les complémentarités entre les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, les contributions déterminées au niveau national et les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, ainsi que les objectifs nationaux au titre du Cadre de Sendai, et la planification, la programmation, l'établissement de rapports et le suivi liés à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification afin d'atteindre les objectifs de la Convention ;

-invite les pays développés parties, les autres parties en mesure de le faire, les organisations financières internationales, les organisations de la société civile et les institutions du secteur privé à contribuer, financièrement ou en nature, aux partenariats, alliances et coalitions mondiaux sur l'observation de la Terre, en particulier l'Initiative pour la neutralité de la dégradation des terres du Groupe sur l'observation de la Terre, et à s'engager dans une coopération régionale et bilatérale pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse ;

(i) Promotion du renforcement des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention

Poursuite du renforcement des capacités en matière de sécheresse, notamment par la promotion de la boîte à outils sur la sécheresse de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et l'organisation de sessions de formation sur son utilisation, ainsi que par l'élaboration d'outils supplémentaires dans ce domaine ;

Appui aux efforts du Secrétariat et du Mécanisme mondial visant à établir des partenariats, notamment aux niveaux sous-régional et régional, pour mieux faciliter le renforcement des capacités et faire progresser une approche plus participative de ce renforcement, en particulier dans les domaines suivants :

(a) Préparation à la sécheresse et atténuation de ses effets ;

(b) Mesures pour atteindre la neutralité de la dégradation des terres ;

(c) Mise en œuvre sensible au genre et transformative ;

(d) Mesures pour faire face aux tempêtes de sable et de poussière ;

(e) Développement d'activités de formation sur le terrain pour les journalistes ;

La COP invite les pays développés parties et ceux qui sont en mesure de le faire, ainsi que les institutions techniques et financières, à continuer de fournir un appui technique et financier pour le renforcement ciblé des capacités à l'appui de la mise en œuvre de la Convention ;

(j) Collaboration avec le Fonds pour l'Environnement Mondial

La Conférence se félicite (i) d'une huitième reconstitution forte du Fonds pour l'environnement mondial ; (ii) d'une forte augmentation des ressources du domaine d'intervention "dégradation des terres" ; et demande (iii) que l'on continue à mettre l'accent sur les actions terrestres par le biais des programmes intégrés/impact du Fonds pour l'environnement mondial ; et (iv) des possibilités de renforcer les synergies entre tous les domaines d'intervention, en gardant à l'esprit l'importance du domaine d'intervention "dégradation des terres", qui en fait partie intégrante ; (v) la prise en compte des individus et des communautés en situation de vulnérabilité dans tous les secteurs

Invite le Fonds pour l'environnement mondial, dans le cadre de son mandat, à évaluer la possibilité d'établir un domaine d'intervention pour la sécheresse afin d'accroître la visibilité et les ressources financières allouées à la sécheresse ;

2. Conclusion

La COP 15 était un événement post COVID 19 accueilli par un pays africain. Elle a été bien organisée et a fourni un bon environnement qui a facilité l'aboutissement de nombreuses décisions importantes. Il appartient aux Etats parties de mettre en œuvre la convention et d'utiliser toutes les opportunités et les partenariats disponibles pour la mettre en œuvre. Le groupe africain continuera à plaider en faveur d'un instrument de politique mondiale sur la lutte contre la sécheresse et continuera à exhorter les parties à donner la priorité à la préparation à la sécheresse et à l'atténuation de ses effets.

1. Événement parallèle sur le développement et l'insécurité dans la région du Sahel : du partenariat transfrontalier des communautés locales à la solidarité internationale.

Cet événement parallèle a été organisé en collaboration avec C3Sahel, une organisation de la société civile couvrant trois régions frontalières (Dori Tombouctou et Tera) du Burkina Faso,

du Mali et du Niger, ainsi qu'avec l'ONG "La route de l'Espoir" impliquée dans des projets de restauration des terres en Afrique.

En effet, si les conflits liés aux groupes terroristes font l'objet d'une réponse militaire de la part des pays concernés, la situation d'insécurité au Sahel a généré ou mis en lumière d'autres formes de conflits tout aussi graves pour l'avenir des sociétés : conflits liés à l'accès à des ressources naturelles de plus en plus rares en raison notamment de la dégradation des terres/sécheresse et du changement climatique, ou encore conflits intercommunautaires, interethniques ou interreligieux, qui ont conduit à des drames, aggravant encore la situation d'insécurité et fragilisant davantage la cohésion sociale dans ces pays.

Principaux constats et recommandations

La lutte contre l'insécurité nécessite des activités de développement capables de générer des revenus au profit des jeunes mais aussi une coordination des actions locales par les autorités locales.

Les actions humanitaires ne facilitent pas toujours la conduite d'actions de développement structurantes. Il est important pour les organisations humanitaires d'intégrer leurs activités dans les programmes et projets de développement local.

Le foncier et la restauration des terres

Les actions de récupération des terres génèrent des revenus indirects en reconstituant le capital naturel qui alimente les activités pastorales. Ces activités permettent de retenir les jeunes et de les éloigner du recrutement par les organisations terroristes.

La terre est au cœur de la violence et des stratégies de mobilisation des groupes terroristes. Les actions de récupération des terres donnent une valeur à la terre qui devient un enjeu de pouvoir.

Malgré l'insécurité, des actions de développement sont actuellement menées dans la zone des trois frontières en s'appuyant sur les acteurs locaux, notamment les entrepreneurs locaux, et les mécanismes traditionnels de gestion des conflits. Les autorités locales plaident donc pour la poursuite des actions de développement car cela est possible malgré le

contexte. Les PTF et certaines structures quittent la zone, mais la vie continue et doit continuer.

Capitalisation des expériences

De nombreuses initiatives sont menées par les ONG sur le terrain, sans concertation avec les autorités locales concernées. Cette situation fait que ces actions ne sont pas intégrées dans les plans de développement régionaux et ne sont pas suivies par l'autorité locale. Il n'est pas possible de capitaliser les expériences sur le terrain.

Promotion de la coopération Sud-Sud

L'expérience de la coopération transfrontalière devrait servir d'exemple pour la promotion de la coopération Sud-Sud avec les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique côtière. Il est recommandé de développer ces types de partenariats en multipliant les partenariats transfrontaliers entre les autorités locales des pays voisins de la région.

Les mécanismes de financement de la coopération régionale existant au niveau des agences bilatérales et multilatérales constituent un obstacle au développement de la coopération Sud-Sud entre les pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest, car ils considèrent l'Afrique du Nord comme appartenant au groupe Afrique du Nord-Moyen Orient. Cette division de l'Afrique est un frein objectif à l'intégration africaine.

Les pays africains pourraient également s'appuyer sur certaines organisations régionales (CENSAD, OSS, CER) pour initier des actions de coopération Sud-Sud capables d'influencer les positions des PTF sur la coopération Afrique du Nord - Afrique subsaharienne.

L'appui de l'Etat à la décentralisation

Les collectivités locales sont souvent contraintes de travailler sur la base d'allocations de tranches budgétaires conditionnelles qui ne correspondent qu'à un faible pourcentage du budget annuel prévu. Les collectivités locales, s'appuyant sur les communautés locales, ont la capacité d'agir si on leur en donne les moyens.

Culture et développement local

La culture doit être considérée comme une partie intégrante du développement durable, comme le montrent les actions menées à Tombouctou pour préserver le patrimoine immatériel.

2. Événement parallèle sur le thème "Galvaniser l'autonomisation des jeunes pour des solutions durables : La restauration des terres et la résistance à la sécheresse pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Cet événement parallèle a été organisé conjointement avec la Banque africaine de développement et deux organisations africaines axées sur la jeunesse, le Conseil arabo-africain pour le développement durable (Tunisie) et HIRED Consult (Ghana). La session a attiré des parties prenantes d'organisations de la société civile et d'organisations internationales : l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), les Jeunes volontaires pour l'environnement du Niger (YVE-Niger), l'Organisation de la jeunesse de l'Afrique verte (GAYO), le GACSA de la FAO et le Réseau ouest-africain de conservation de la biodiversité. Le panel de discussion et la session interactive étaient axés sur le rôle significatif que les jeunes jouent dans la fourniture et la mise en œuvre de solutions à la dégradation des terres. L'événement a permis d'identifier les moyens que les jeunes peuvent utiliser pour atteindre les objectifs de développement durable qui traitent des domaines thématiques de la gestion des terres.

Certains des points saillants et des recommandations sont les suivants :

Points saillants

- Les jeunes jouent un rôle crucial dans le programme de développement du continent africain,
- Les jeunes doivent être impliqués dans le processus d'élaboration des politiques et dans la mise en œuvre des programmes en termes d'organisation, de politiques et d'actions.
- La Charte de la jeunesse de l'Union africaine, lancée par l'Union africaine en 2006 à Banjul, a été spécialement conçue pour intégrer les questions relatives à la jeunesse dans l'ensemble des politiques et des programmes, notamment par le biais de ses deux articles :

Recommandations

Malgré tous les obstacles, les jeunes peuvent s'engager efficacement dans des activités environnementales, à la fois par leur propre initiative et avec un soutien officiel. Les stratégies possibles sont les suivantes :

Une éducation inadéquate et le renforcement des capacités des compétences pertinentes, notamment en matière de communication numérique,

Des partenariats solides avec les acteurs publics et privés,

le développement de modèles d'entreprises vertes pour encourager et soutenir l'intérêt des jeunes pour la restauration,

faciliter l'accès à la propriété foncière et améliorer la sécurité foncière, réorienter les normes socioculturelles pour inclure l'ensemble de la société.

Programme de Relations Extérieures

La 15ème Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a été l'occasion pour SAFGRAD d'entreprendre une action de visibilité en exposant les différentes publications relatives à la dégradation des sols que le bureau a publiées ces dernières années. Ces publications comprennent :

No	TITRE	Nb. d'exemplaires
1	BIOLOGICAL CONTROL PROGRAM FOR THE MANGO MEALY BUG RASTROCOCCUS INVADENS Williams (HOMOPTERA: PSEUDOCOCCIDEA) IN WEST AFRICA	3
2	Strengthening the role of science and technology in combating desertification in Africa	5
3	PLAN STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL 2019 - 2023	3
4	STRATEGIC AND OPERATIONAL PLAN 2019 - 2023	3
5	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET INTRANTS AGRICOLES EN AFRIQUE	2
6	AGRICULTURE TECHNOLOGIES IN BURKINA FASO	2
7	OPPORTUNITIES AND CHALLENGES OF MAIZE VALUE CHAIN	3
8	CHALLENGES AND OPPORTUNITIES FOR STRATEGIC AGRICULTURAL COMMODITY VALUE CHAIN	3

9	Climate Change and Agricultural Input Use in East Africa with Special Emphasis on Drought Tolerant Varieties: Case Study of Ethiopia and Uganda	5
10	Etude comparative des méthodes de vulgarisation A GRANDE ECHELLE au Burkina Faso	5
11	Report on a comparative study on large scale extension methods used in Ghana	5
12	IMPROVING RURAL LIVELIHOODS IN SEMI-ARID AREAS OF AFRICA	4
13	ENHANCING FOOD SECURITY THROUGH CONTROL OF PARASITIC WEEDS IN THE CROP PRODUCTION	3
14	SUSTAINABLE RURAL LIVELIHOODS SEMI-ARID AREAS OF AFRICA	6
15	Changement climatique et intrants agricoles en Afrique avec un accent particulier sur les variétés tolérantes à la sécheresse, Cas de la zone semi-aride de l'Afrique de l'Ouest	5
16	Opportunities and Challenges of Sorghum Value Chain Development in the Sahelo-Saharan Zone of Africa: A Cross-Country Analysis	3

Those publications have distributed during the side events to the interested visitors beside that an email list has been established in order to send a pdf version of the mentioned books to those who are interested and registered their e-mail address. Also, a brief introduction about AU-SAFGRAD is provided to those who asked about the office.

Conclusion and Way forward

AU-SAFGRAD achieved its intended objectives of the participation to the UNCCD COP15 through its support to the negotiation for drought related instrument as well as Side Events by identifying challenges that encounter land degradation neutrality, highlighting the role of youth in shaping a sustainable land agenda, and solutions for restoring agricultural lands in order to increase crop yields and productivity which could halt the conversion of forests and grasslands into farmland and reverse biodiversity loss. AU-SAFGRAD looks forward to engaging all partners and stakeholders in the aftermath for land degradation and desertification